

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES



Délibération n° 2025 / 012

**Séance ordinaire du 04 mars 2025
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 26 février 2025

Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire

Secrétaire de séance : Mme CAORS

Rapporteur : M. ABELA

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 29
Présents : 24 · Représentés : 4 Absents : 1

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 28 Abstention : 0
Votes contre : 0 Non-participation : 0
Suffrages exprimés : 28

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – M. Christian TANTI – Mme Charlotte CAORS – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Pierre CAVATORTO – Mme Laurence BEGEY – M. Serge LEBOURGEOIS – Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Marianne VAN DEN PLAS – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Frédéric VARTANIAN – Mme Nathalie LLUELLES – M. Mehdi MEDJATI – Mme Véronique BOURCET – Mme Patricia LAZZARO – M. Arnaud DESHAYES – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Roger-Louis TROTIER – Jean-Paul REYNOIRD – Mme Eglantine MOUSIS.

Avaient donné pouvoir : Mme Danielle CAUHAPE à M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Virginie HOANG à M. Robert ABELA – M. Marc RADIGALES à Mme Véronique BOURCET – M. Hervé FABRE-AUBRESPY à Mme Nathalie LLUELLES.

Absents : M. Michel DORLET.

Objet : Vente aux enchères publiques en ligne d'une Peugeot 308.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 2112-1 ;

Vu la délibération n°2020/039 portant délégation du conseil municipal au maire et en particulier son point 10° chargeant le maire, par délégation, et pour la durée de son mandat, « De décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€ » ;

Considérant que le bien mis en vente est intégralement amorti dans les comptes de la commune ;

Considérant l'opportunité de recourir à une plateforme de courtage aux enchères en ligne pour optimiser le prix de vente des biens de la commune et favoriser le réemploi de biens matériels dont la commune n'a plus l'utilité ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise** le maire à procéder à la vente du véhicule Peugeot 308, immatriculée CW-711-GE au prix de la dernière enchère, dès lors que celle-ci sera supérieure au prix de 4 600 euros ;

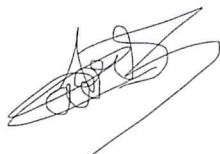
Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

- **Autorise** le maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de ce bien, notamment le certificat de cession du véhicule ;
- **Inscrit** les recettes correspondantes au budget de la commune.

Le 4 mars 2025

La secrétaire de séance,

Charlotte CAORS



Le Maire,

Amapola VENTRON

